



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

#### RÔLE 2024-2025-2026

**A**vis public vous est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, Me Katherine Beaudoin, pour le rôle triennal d'évaluation foncière concernant les années **2024-2025-2026**, celui-ci étant déposé au bureau de la présente municipalité le 25 octobre 2023. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2024 (**au plus tard le 30 avril 2024**);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MRC d'Arthabaska  
150 Notre-Dame Ouest  
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué, ou sur le site web de la MRC d'Arthabaska à l'adresse suivante : <https://munidata.ca/upload/contentsFile/file/lng/4333fr-CA.pdf>.
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Christophe d'Arthabaska, ce 31 octobre 2023.

**Me Katherine Beaudoin, avocate**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**